



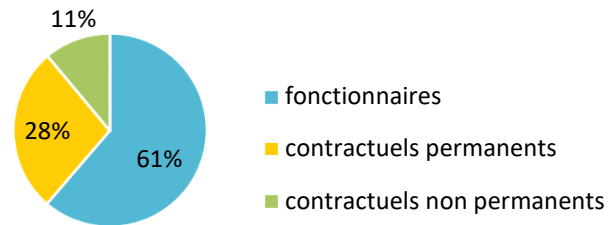
## COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

### Effectifs

#### ➔ 181 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 111 fonctionnaires
- > 50 contractuels permanents
- > 20 contractuels non permanents



#### ➔ 12 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### ➔ Précisions emplois non permanents

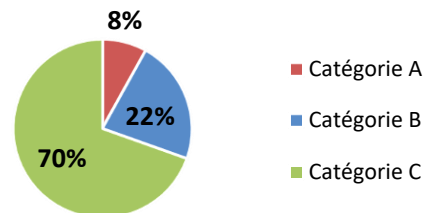
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

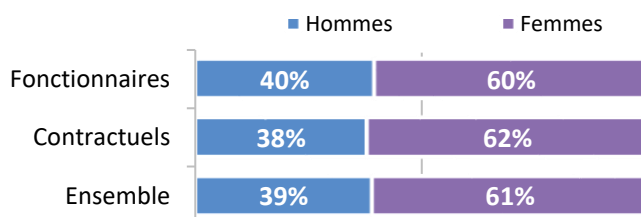
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	18%	20%	19%
Technique	40%	18%	33%
Culturelle	8%	22%	12%
Sportive	2%		1%
México-sociale	14%	20%	16%
Police	7%		5%
Incendie			
Animation	11%	20%	14%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

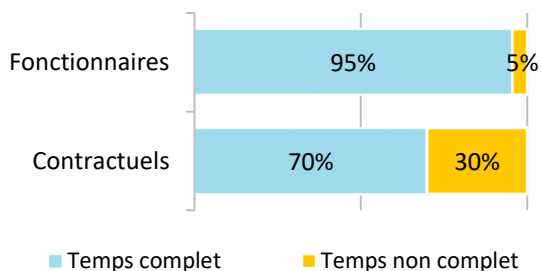


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

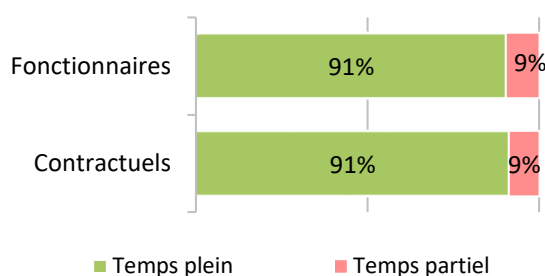
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	22%
Adjoints d'animation	11%
Adjoints administratifs	10%
Assistants d'enseignement artistique	9%
Agents de maîtrise	8%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Sportive	50%	
Culturelle	33%	73%
Médico-sociale	6%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

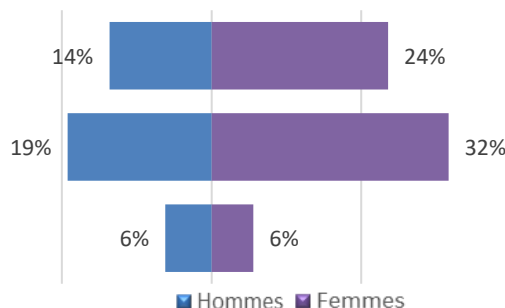
6% des hommes à temps partiel  
11% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,40	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,10	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>44,58</b>	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	38,25	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 166,27 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 105,98 fonctionnaires
- > 44,86 contractuels permanents
- > 15,43 contractuels non permanents

302 611 heures travaillées rémunérées en 2021

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	13,17 ETPR
Catégorie B	26,41 ETPR
Catégorie C	111,26 ETPR

## Positions particulières

> 4 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2021, 41 arrivées d'agents permanents et 30 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
150 agents	161 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↗	0,9%
Contractuels	↗	25,0%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>7,3%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	43%
Mutation	23%
Démission	20%
Départ à la retraite	7%
Mise en disponibilité	3%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	54%
Remplacements (contractuels)	24%
Voie de mutation	22%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 47 avancements d'échelon et 9 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 57,74 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>11 887 145 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>6 864 035 €</b>	➔	<b>Soit 57,74 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>4 734 603 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>138 892 €</b>
Primes et indemnités versées :	887 086 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	95 567 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	20 242 €		
Supplément familial de traitement :	23 748 €		
Indemnité de résidence :	74 650 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

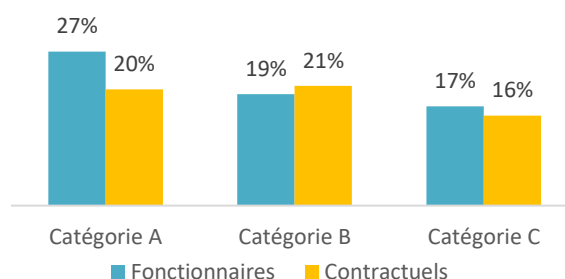
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	59 354 €	s	35 511 €	31 289 €	32 216 €	25 159 €
Technique	s		s	s	29 402 €	22 871 €
Culturelle	40 687 €		30 369 €	23 546 €	s	s
Sportive			s			
México-sociale	43 512 €	s	s	s	26 658 €	25 915 €
Police			s		34 913 €	
Incendie						
Animation			35 180 €		27 632 €	22 485 €
<b>Toutes filières</b>	<b>56 806 €</b>	<b>s</b>	<b>36 855 €</b>	<b>30 792 €</b>	<b>29 586 €</b>	<b>23 918 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,74 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>19,26%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>17,10%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,74%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 6868 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 431 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ En 2021, 9 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

## Absences

➔ En moyenne, 15 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,04%	2,21%	2,78%	0,71%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	4,10%	2,33%	3,55%	0,71%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,65%	2,69%	4,04%	0,71%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 68,6 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ 8 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 4,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 108 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 5 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ⇒ 4 238 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
64 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 6 177 €  
Coût par jour de formation : 97 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 25 504 €

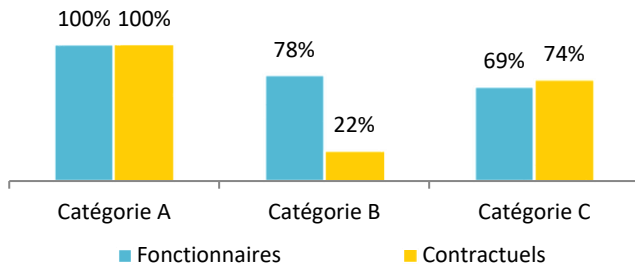
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

## Formation

➔ En 2021, 68,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



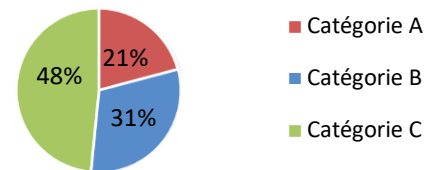
➔ 56 494 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	44 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	46 %

➔ 704 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	78%
Autres organismes	22%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

➔ Comité Technique Territorial

6 réunions en 2021 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2021**  
**DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2022

Version 1